

puis Tourcoing, Roubaix; Armentières, etc. Amiens se distingue par ses velours de coton, Saint-Quentin par ses mousselines, Douai, Cambrai et Valenciennes, par leurs toiles fines et leurs batistes, Calais, par ses toiles et ses dentelles.

L'industrie textile est également fort répandue dans l'ouest de la France : la Normandie est célèbre par ses cotonnades à bon marché, que l'on fabrique à Rouen et dans sa banlieue et qui, pour cette raison, portent le nom de rouenneries. Les départements de l'Eure, du Calvados et de la Mayenne sont également manufacturiers; le Mans, la Sologne, fabriquent de grosses toiles.

Il est probable que c'est en Normandie que le coton fit pour la première fois son apparition en France; des documents prouvent qu'il existait déjà dans cette province un commencement d'industrie cotonnière dès la première moitié du XVII^e siècle; des lettres patentes délivrées par François I^{er} à la communauté des passementiers de Rouen, en 1524, font mention de ce textile comme entrant dans la fabrication des futaines, dont les Rouennais étaient les inventeurs.

Il ne faudrait pas attacher à ce document une importance exagérée et en conclure que la fabrication des cotonnades était déjà florissante en Normandie au XVII^e siècle. L'industrie, à cette époque, était entourée de trop d'entraves pour se développer avec rapidité. Des édits réglementaient tous les détails, tous les procédés et allaient jusqu'à proscrire la filature pendant l'époque des travaux agricoles.

En 1684, lorsque les ambassadeurs du Siam arrivèrent à Paris, les couleurs éclatantes de leurs costumes frappèrent tout le monde de curiosité : on chercha à faire des étoffes de même teinte, et ce fut là l'origine des *Siamois*, tissus composés de coton et de soie mélangés de diverses couleurs. On ne s'imaginait pas la minutie des règlements que dut subir cette invention nouvelle : on défendit d'employer pour la teinture du textile l'indigo seul, sans le mélanger avec d'autres substances dans des proportions données, sous prétexte que cette couleur manquait de solidité; on réglementa la largeur, la longueur des tissus, le nombre des fils.

Ces édits causèrent les plus sérieux dommages à l'industrie rouennaise; beaucoup de métiers durent s'arrêter; seuls, quelques chefs d'atelier audacieux travaillèrent en fraude, et ce sont peut-être eux qui sauvèrent d'une ruine totale la fabrication des cotonnades en Normandie.

La Normandie inonde le marché européen de ses produits, fort goûtés des classes peu aisées; les articles élégants sont plutôt fabriqués dans l'est de la France. Avant ses revers de 1870-71, elle possédait en Alsace de nombreuses manufactures de filature et de tissage, en particulier à Thann, Guebwiller, Sainte-Marie-aux-Mines, et surtout à Mulhouse. Aujourd'hui, Bar-le-Duc et Nancy sont encore des centres renommés; Troyes fabrique des tissus croisés appelés finettes.

Après ces trois grands groupes que nous venons de signaler, on ne peut plus guère citer en France que quelques centres industriels isolés : Toulouse fabrique quelques cotonnades, Vichy des toiles renommées; le Lyonnais est le siège d'une industrie textile très active, notamment pour les mousselines, dont la ville de Tarare s'est fait une spécialité.

La célébrité de Tarare n'est pas ancienne; elle ne remonte pas au-delà de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Voici dans quelles circonstances fut fondée l'industrie des mousselines qui fait aujourd'hui sa

richesse. Un enfant du pays, du nom de Simonnet, habile ouvrier tisseur en soie, forma, tout jeune encore, le projet d'établir dans sa ville natale une fabrique de mousselines où l'on façonnerait des produits capables de rivaliser avec ceux des Indes pour la finesse et la beauté. Déjà la Suisse avait fait des essais dans ce genre. Simonnet n'hésita pas à faire à Saint-Gall un séjour de plusieurs mois, pour apprendre sur place à connaître les procédés et les machines.

Quand il eut terminé son étude, il revint dans son pays où il fonda un atelier. Mais alors de graves difficultés surgirent : pour tisser ce genre de mousseline, il faut des fils à la fois très fins et très résistants; ceux du Lyonnais ne remplissaient pas ces conditions. Simonnet ne se tint pas pour battu : il chercha à acclimater à Tarare les procédés de filature utilisés en Suisse. Malgré les encouragements qu'il prodigua aux filieuses, soit par l'élévation de leurs salaires, soit par des primes accordées à la suite de concours, sa tentative ne réussit pas. Il n'aboutit qu'à englober tout son avoir et mourut dans la pauvreté. Néanmoins ses efforts n'avaient pas été stériles; d'autres vinrent après lui, qui menèrent son œuvre à bonne fin et donnèrent à la ville de Tarare la réputation dont elle jouit aujourd'hui.

Après la France, la Belgique, la Hollande, la Poméranie, l'Autriche et la Suisse sont les pays où les industries linrière et cotonnière sont le plus répandues; en Italie, en Espagne et en Grèce, elles sont beaucoup moins importantes et ne produisent guère que pour l'usage des habitants. Seul de tous les Etats méridionaux, le Portugal a donné un certain élan à la fabrication des batistes et des dentelles.

En dehors de l'Europe, nous nous contenterons de mentionner les Etats-Unis, où la fabrication des étoffes de coton est très active; le premier rang appartient au Massachusetts; viennent ensuite le New-Hampshire, New York, le New-Jersey, etc.

LA MODE AUX SIECLES PASSÉS

M. Quicherat nous apprend que, dès le huitième siècle, les tailleurs contemporains de Charlemagne étaient renommés pour la précision avec laquelle ils savaient conduire les ciseaux dans l'étoffe, et faire des habits qui s'adaptaient parfaitement à la forme du corps. Au quatorzième siècle, le buste d'un homme bien mis ne devait pas laisser voir un seul pli; le plus souvent, on faisait, à force d'ouate, un estomac bombé au double, au gipon ou au pourpoint.

Mais du douzième au quatorzième siècle, la robe fut le principal vêtement des hommes et des femmes, au moins dans la classe aisée; ce fut même celui qui portait les gens de guerre quand ils quittaient leur armure. A cette époque, la ressemblance entre l'habillement des deux sexes est si grande qu'il n'est pas toujours facile de distinguer l'un de l'autre. Les tailleurs de robes, qui conservèrent jusqu'à la fin du dix-septième siècle le privilège d'habiller les hommes et les femmes, représentaient donc l'aristocratie du métier.

Les statuts qu'ils soumettent, vers 1268, à l'homologation d'Etienne Boileau donnent des détails assez précieux pour l'histoire des mœurs au treizième siècle.

L'ouvrier qui voulait s'établir devait prouver d'abord qu'il connaissait le métier, ensuite qu'il possédait un capital suffisant, "qu'il sache fère le mestier et il ait de coy."